

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Les membres du conseil municipal, convoqués le 30 avril 2009 par Daniel MANDON, maire, se sont réunis en séance le 15 mai 2009 à 21 h 00.

Absents excusés: Eugène GAILLARD-COADON, procuration à Monique VIGOUROUX - Marie-Jo MEUNIER, procuration à Christian SEUX - Jean-Luc MOUTON, procuration à Daniel MANDON - Annick TROULLET.

En ouvrant la séance, le Maire souligne le travail réalisé au sein des commissions et par les services municipaux pour la mise en œuvre rapide des projets inscrits au budget primitif. De nombreux chantiers pourront ainsi s'ouvrir dans les semaines prochaines suite aux décisions qui seront prises par l'assemblée.

ADMINISTRATION GENERALE:

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la renégociation et la mise à jour des contrats d'assurances:

- assurances «multirisques»: le contrat est ramené de 11340 € à 9640 €.
- assurances des véhicules: un nouveau contrat «flotte» a été établi permettant une couverture tous risques de tous les véhicules et engins municipaux pour un coût annuel de 4950 €.

SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT:

*** RAPPORT ANNUEL 2008:**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a été approuvé par le conseil municipal. La baisse de la consommation constatée depuis une dizaine d'années montre que les abonnés adoptent un comportement de plus en plus économique et responsable dans leur consommation d'eau potable.

*** TARIF 2009/2010:**

Les nouveaux tarifs votés par l'assemblée municipale, qui s'appliqueront au 1^{er} juillet 2010, sont les suivants:

Eau:

- | | |
|--|-------------------------|
| - Frais fixes..... | 45 € |
| - consommation de 0 à 500 m ² | 0,96 € / m ² |
| - consommation au-delà de 500 m ² | 0,79 € / m ² |

Assainissement

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| - Frais fixes..... | 15 |
| - Taxe assainissement..... | 0,88 € / m ² |

*** ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ECARTS DE VERICANJON AU BOUCHAT:**

Le dossier de consultation des entreprises relatif à l'alimentation en eau potable des écarts entre Véricanjon et Le Bouchat a été mis au point après une rencontre sur le terrain avec les propriétaires concernés afin d'établir le tracé définitif du projet.

Le conseil municipal approuve ce programme dont le coût est évalué à 158000 € et autorise le Maire à procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

FINANCES COMMUNALES

*** PARTICIPATION FINANCIERES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Le montant de la participation financière des communes de résidence des élèves a été fixé, pour l'école primaire et maternelle de l'Etang, à 887 € au titre de l'année scolaire 2008/2009.

Le montant de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire privée pour les communes ne disposant pas d'une école publique a été fixé à 487 €. Les élèves inscrits en maternelle ne sont pas comptabilisés.

ZONE ARTISANALE LES TROIS PINS – CESSION LOT N° 7

Le conseil municipal autorise la cession du dernier lot de la zone artisanale des Trois Pins qui avait été aménagé par la commune de Saint-Genest-Malifaux, soit une parcelle de 2556 m² au prix de 19,06 € HT le m².

PERSONNEL COMMUNAL:

Les contrats à durée déterminée concernant le fonctionnement de la cantine de l'école de la République, l'entretien des locaux de l'espace Jules Verne et l'aide supplémentaire au niveau des classes maternelles de l'école de l'Etang seront reconduits pour une année. La rémunération est basée sur le SMIC.

VOIRIE 2009:

Le programme définitif de renforcement des voies communales et rurales de l'année 2009 a été approuvé. Seront concernés les chemins de la Goutte à Magnoloux, de la Pierre Légère à Gouttailloux et à la Rousse, la voie communale du Sapt, l'intérieur des hameaux du Seuve et de la Pauze ainsi que le chemin de Pillot à la Scie de la Roue. Une partie des trottoirs du Bourg sera rénovée face à l'école de l'Etang et le long de la rue de la Semène. Le parking des Services Techniques sera achevé et diverses réparations seront réalisées suite aux dégradations de chaussée conséquence d'un hiver rigoureux.

Les travaux dont le coût s'élève à 177003 € HT sont confiés à l'entreprise SCREG, moins disante suite à la procédure d'appel à la concurrence.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CIMETIERE:

Le plan définitif d'aménagement de l'entrée du cimetière proposé par la commission municipale est adopté. Les espaces verts seront privilégiés avec la création d'une allée de feuillus qui remplacera les conifères abattus à la fin de cet hiver. L'allée centrale sera réduite à quatre mètres de largeur.

Cet aménagement qui s'élève à 32935 € HT sera réalisé par l'entreprise SCREG conjointement aux travaux de voirie, hors les travaux paysagers confiés aux services techniques municipaux.

COMPLEXE SPORTIF DE LA CROIX DE GARRY: aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique, aires de jeux de pétanques, piste d'athlétisme et aires de saut et lancer de poids:

Ce projet qui comporte donc plusieurs volets et dont le financement vient d'être acquis tout dernièrement auprès de l'Etat (20 %), du Département (30 %) et de la Fédération Française de Football (25000 €) sera réalisé au cours de l'été.

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un marché de travaux avec l'entreprise Parcs et Sports qui a présenté la meilleure offre, après négociation, pour un montant de 445741 € HT.

RENOVATION DES COURTS DE TENNIS:

Les travaux de rénovation des courts de tennis sont confiés à l'entreprise BECKER pour un montant de 24009 €. Cette opération bénéficiera d'une subvention départementale à hauteur de 30 %.

AMENAGEMENT MAISON COURBON:

Les travaux d'aménagement intérieur de la Maison Courbon ont été réceptionnés le 1^{er} avril 2009. Les dernières observations seront bientôt levées et l'équipement pourra être mis en service après une ultime vérification. La signature de deux avenants a été autorisé pour un montant de 1327,86 € HT avec l'entreprise de menuiserie CLEMENT et de 450 € HT avec l'entreprise SCREG. Une après midi «portes ouvertes» sera organisée le 6 juin prochain de 14 h à 18 h à l'attention des Genésiens.

RENOVATION BEFFROI DE L'EGLISE:

Après avoir constaté le mauvais état des poutres soutenant le beffroi à l'intérieur du clocher, un diagnostic précis des travaux a été établi par l'entreprise BODET. Toutes les poutres en sapin et le renforcement en acier devront être supprimés et remplacés par deux poutres en chêne de forte section, perpendiculaires au sens de balancement des cloches, capables de supporter le poids total du beffroi et des cloches, soit environ cinq tonnes.

Compte tenu du caractère urgent des travaux de mise en sécurité, le conseil municipal a approuvé le devis des Ets BODET d'un montant de 9419 € H.T. Une demande de subvention sera adressée au Département de la Loire ainsi qu'une demande de dérogation pour engager cette opération.

QUESTIONS DIVERSES:

Au cours de cette même séance, le conseil municipal a été informé :

- des prochaines manifestations organisées par la commission animation:
 - 17 mai: chorale «Les amis réunis»
 - 3 juillet: soirée brésilienne
-
- du devis estimatif des travaux d'éclairage public en vue du déplacement et remplacement d'un mât d'éclairage public vers l'accès du cimetière, soit un coût de 3303 € HT.
 - du planning des bureaux de vote en vue des élections européennes du 7 juin 2009.
 - de la décision du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire acceptant la programmation d'un audit énergétique des bâtiments communaux.
 - de la nouvelle superficie de la forêt communale soumise au régime forestier après intégration des parcelles acquises dans le Bois Ternay, soit au total 32 ha 54 a.
 - de l'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territorial Loire Sud qui se déroulera du 27 mai au 30 juin 2009 et des permanences en Mairie du commissaire enquêteur:
 - le 29 mai 2009 de 14 h à 17 h
 - le 30 juin 2009 de 14 h à 17 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 30.